



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-083

OBJET : Règlement intérieur du Gymnase

En exercice : 23

Membres

Présents(s) : 21

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 2

Votes

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le quatorze décembre deux mille vingt à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en la commune de Saint-Georges-sur-Baulche, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne-Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membres absent(s) :

Nicolas PERROUD, Aurore BAUGE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Secrétaire de séance :

Richard FAURE

Considérant que le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer les conditions générales d'utilisation du gymnase de Saint-Georges-sur-Baulche,

Vu la proposition de la commission « Sports, culture et associations » d'ajouter une clause supplémentaire concernant l'assurance « responsabilité civile ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le règlement intérieur du Gymnase, annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le 14 décembre 2020

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint Georges sur Baulche



Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le 15/12/2020

ID : 089-218903466-20201214-2020_083-DE